

Gorges d'Ollioules : **Le Conseil Général du Var entreprend les travaux de mise en sécurité de la RD N8 contre les chutes de blocs**

Entre Ollioules et Evenos, la RD N8 passe au pied des Gorges d'Ollioules. Les vastes falaises qui dominent la route à cet endroit atteignent entre 100 et 150 mètres de hauteur. Elles sont constituées de terrains calcaires fortement fracturés ce qui aboutit à la formation de nombreuses écailles et compartiments rocheux de volumes variés (photos 1-2).

Ces blocs, suite à d'importants événements pluvieux, au gel ou au développement du système racinaire de la végétation qui peuple les versants sont susceptibles d'être déstabilisés. Les blocs sont alors entraînés dans leur chute par les fortes pentes ; et si la majorité d'entre eux est stoppée dans les versants, certains peuvent néanmoins atteindre la route en contrebas.



Photo 1 : Exemple d'écaille observable sur le site

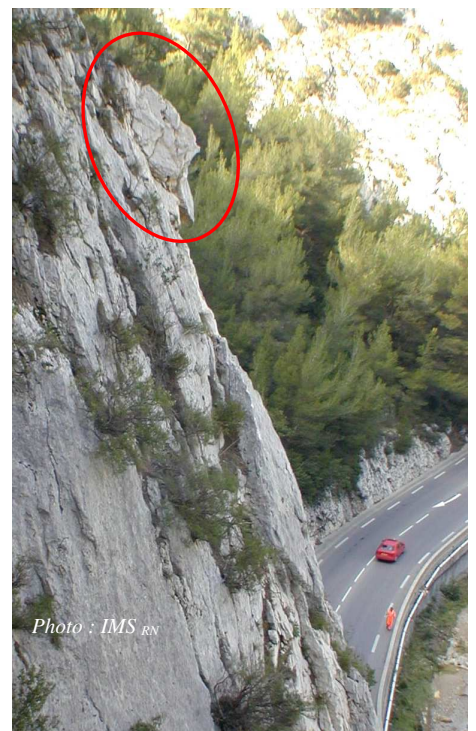


Photo 2 : Exemple d'écaille observable sur le site

Ce risque est connu des services du Conseil Général qui gère cette ancienne route nationale depuis son transfert au Département le 1^{er} janvier 2006. Des patrouilles de surveillance sont ainsi régulièrement effectuées sur ce secteur. Ces interventions ont pour but de prévenir au maximum le risque pour les usagers. Ainsi, au-delà des pierres et petits blocs régulièrement retirés de la chaussée, ces patrouilles ont permis en début d'année de repérer et d'évacuer une masse instable de plus d'1 m³ menaçant la chaussée à une 30^{aine} de mètres de hauteur.

Mais ces actions ne suffisent cependant pas à garantir la sécurité des passagers des quelques 12 000 véhicules empruntant cet axe tous les jours, comme l'a rappelé l'événement survenu en novembre 2006 au cours duquel, un bloc d'environ 2 m³ est venu percuter un véhicule après une chute de 100 mètres depuis une des falaises dominantes.

En sa qualité de gestionnaire du réseau, le Département a donc décidé d'engager les travaux nécessaires à la mise en sécurité de ce secteur. Compte tenu de la fracturation importante de la roche sur l'ensemble des 2 km des gorges, les travaux consisteront essentiellement à mettre en place des systèmes d'écrans (écrans pare-blocs) destinés à stopper la course de blocs rocheux provenant des reliefs dominants (*photo 3*).

Les masses rocheuses qui ne pourraient être retenues par les écrans pare-blocs seront fixées à la paroi par divers systèmes (ancrages, emmaillotage dans des filets).

L'accès particulièrement difficile au site nécessitera l'intervention d'une entreprise spécialisée en travaux en conditions acrobatiques.



Photo 3: Exemple d'écran pare-blocs

Mais ce chantier de mise en sécurité des usagers se veut également respectueux des qualités environnementales du site. Aussi, le Département a travaillé en coopération avec les services du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durables afin de garantir une préservation maximale du paysage, de la faune et de la flore locales. Un écologue sera d'ailleurs chargé du suivi environnemental des travaux pour le compte du Département.

Le démarrage du chantier est prévu entre fin août et fin septembre 2008 pour une durée de 8 mois.

La contrainte majeure pour les usagers sera cependant la coupure de la RD N8 au droit des gorges pendant 3 semaines en début de chantier. Cette coupure est en effet indispensable pour pouvoir effectuer les purges préalables qui permettront aux équipes de travaux d'intervenir dans les meilleures conditions de sécurité.

Une déviation sera alors mise en place par Sanary-sur-Mer et Bandol. Les transports publics seront maintenus et déviés par l'autoroute.

Passé ce délai, la circulation sera rétablie en alternat par section au droit des gorges.

Intervenants :

- Maître d'ouvrage : Conseil Général du Var / DRTPF
- Maître d'œuvre : IMS RN
- Assistance environnementale :
Groupement H. Gomila / Naturalia
- Coordonnateur SPS : Bureau Véritas
- Entreprise de travaux acrobatiques : CAN

Coût des travaux : 934 543,99 € TTC

Durée des travaux : 8 mois